

Séance du 19 septembre 2025



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**  
Présents : 6  
Votants : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD

**ABSENTS** : Gérald GIBAUD

**EXCUSES** : Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sonia MAUREL

### OBJET : Obtention d'un barnum pour les associations de la commune auprès de la Région

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de faire bénéficier les associations de la commune d'un barnum gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention du barnum au profit des associations communales auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré en Mairie  
le 19 septembre 2025  
Le Maire :

*Philippe DELABRE*

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le*

**AR Prefecture**

043-214301863-20250919-25\_09\_0009-DE  
Reçu le 23/09/2025